

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



COMMUNE DE VARS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 37 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 18 fonctionnaires
 - > 9 contractuels permanents
 - > 10 contractuels non permanents



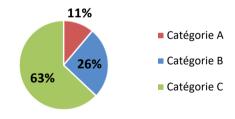
- 2 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	39%	11%	30%
Technique	39%	44%	41%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	6%	44%	19%
Police	17%		11%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

_	■ Homme	es Femmes
Fonctionnaires	39%	61%
Contractuels	44%	56%
Ensemble	41%	59%

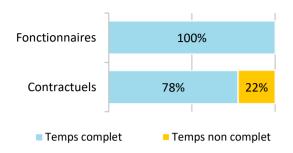
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	37%
Adjoints administratifs	15%
Auxiliaires de puériculture	11%
Attachés	7%
Rédacteurs	7%

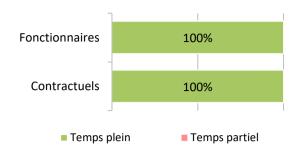
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière

Fonctionnaires

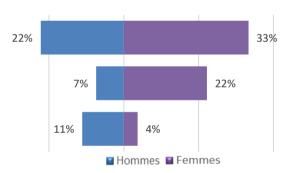
Contractuels

Pyramide des âges _____

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	49,44	— de 50 ans et +
Contractuels	41,39	— ue 30 ans et +
permanents	41,39	
Ensemble des	46,76	de 30 à 49 ans
permanents	40,70	_
		_
Âge moy	⁄en*	de - de 30 ans
des agents non	permanent	
Contractuels non	34 50	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

. Équivalent temps plein rémunéré

31,08 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 17,40 fonctionnaires

> 8,54 contractuels permanents

> 5,14 contractuels non permanents

56 566 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie Catégorie A 3,86 ETPR

Catégorie B 5,00 ETPR
Catégorie C 17,08 ETPR

Positions particulières

> Un agent en disponibilité

permanents

Mouvements

En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et 1 départ

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
28 agents	27 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024						
Fonctionnaires 7 5,9 %						
Contractuels	7	-18,2%				
Ensemble	7	-3,6%				

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants 100%

Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 6 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0
•		

- Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 24,33 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	5 805 608 €	Charges de personnel*	1 412 359 €	\Rightarrow	Soit 24,33 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations ann emploi permanent :			858 897 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités	versées :		186 536 €		126 802 €

emploi permanent :

Primes et indemnités versées : 186 536 €IFSE : 108 131 €CIA : 26 322 €Heures supplémentaires et/ou complémentaires : 12 049 €Nouvelle Bonification Indiciaire : 6 775 €Supplément familial de traitement : 1942 €Complément de traitement indiciaire (CTI) 0 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catég	gorie A	Catégorie B		Caté	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel		
Administrative	S	S	40 936 €		29 817 €			
Technique				S	27 121 €	22 874 €		
Culturelle								
Sportive								
Médico-sociale	S	S		S		S		
Police			S		34 240 €			
Incendie								
Animation								
Toutes filières	50 317 €	S	45 793 €	36 475 €	29 139 €	23 301 €		

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

→ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,72 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 23,72% Contractuels sur emplois permanents 17,09% Ensemble 21,72% Les Primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire 488 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024 Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Discontant accord		Fonctio	nnaires				Contra	ctuels sur en	nploi pern	nanents		
Montant annuel moyen par ETPR		Femmes			Hommes			Femmes			Hommes	
moyen par Errik	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	16 680 €	1 200 €	7%				S	S				
Catégorie B	S	S		6 006 €	600€	9%	S	S		S	S	
Catégorie C	2 668 €	1 058 €	28%	776€	1 009 €	57%	S	S			900€	

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- En moyenne, 15,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 11,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,19%	3,07%	3,82%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences	4,19%	3,07%	3,82%	0,00%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global	-		-	
(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,19%	3,07%	3,82%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🔶 32,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

2 accidents du travail déclarés au total en 2024

- 2 accidents du travail pour 37 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 11 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C
- □ 1 114 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 6 077 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

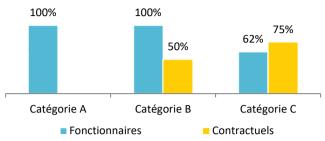
Dernière mise à jour : 2024

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

→ En 2024, 66,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



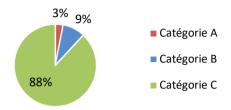
→ 11 165 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	25 %

227 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 8,4 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	97%
Autres organismes	3%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 900 €	3 582 €
Montant moyen par bénéficiaire	322 €	179€

Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2025 Version 1